**Communiqué sur la conférence de presse du 11 mai 2012 à Berne:**

Dialogue pour l’égalité des salaires:

**À travail égal, salaire égal: c'est la règle chez McDonald’s**

**McDonald’s Suisse, une des plus grandes entreprises de l’économie privée ayant participé au Dialogue sur l’égalité des salaires, a terminé son projet. Les résultats réjouissants s’expliquent d’une part par une politique salariale qui accorde une grande importance à l’égalité des chances, d’autre part par l’existence de salaires minimum obligatoires dans ce secteur. Nous espérons que de nombreuses autres entreprises lui emboîteront le pas et vérifieront leurs salaires sous l’angle de l’égalité.**

Luzius Mader, vice-directeur de l’Office fédéral de la justice, qui représentait à la conférence de presse l’organisme responsable du Dialogue pour l’égalité des salaires, a regretté que le nombre d'entreprises ayant participé au Dialogue pour l’égalité des salaires – 21 seulement à ce jour – ait été nettement inférieur aux attentes. «Pour atteindre l’objectif de 100 entreprises d’ici 2014, nous voulons assurer une meilleure diffusion des exemples positifs, comme celui que McDonald’s nous fournit aujourd’hui. Nous voulons par ailleurs prendre les devants et rechercher le contact direct avec les entreprises.» Monsieur Mader a souligné qu’une politique salariale équitable avait non seulement une influence positive sur l’image d’une entreprise, mais elle contribuait aussi à une bonne ambiance de travail au sein de l’entreprise, ce qui se répercute sur l'efficacité et la compétitivité.

**Une différence non explicable de 0,7 pour cent seulement**

L’égalité des chances est un pilier important de la philosophie d’entreprise de McDonald’s. Indépendamment de leur origine, à travail égal, hommes et femmes doivent avoir les mêmes chances de carrière et le même salaire. Pour pouvoir prouver en toute transparence qu’il respectait ces principes, McDonald’s s’est associé de son propre gré au Dialogue pour l’égalité des salaires avec le syndicat Unia. Gabriela Leone, Human Resources Director, a déclaré lors de la conférence de presse: «Les résultats de l’analyse sont très bons. En effet, une différence de salaire sans explication objective pour l’instant de seulement 0,7 pour cent entre femmes et hommes démontre clairement qu'à travail égal, McDonald’s verse un salaire égal.» Mme Leone espère que l’exemple positif de McDonald’s incitera d’autres entreprises de la restauration, mais aussi d’autres secteurs, à se pencher de plus près sur l’égalité des salaires dans le cadre du Dialogue.

**Facteurs de réussite: un système salarial cohérent et des salaires minimum**

Christine Michel, membre de la direction du Secteur tertiaire au Syndicat Unia, a souligné l’importance qui revenait à des systèmes salariaux cohérents et à la transparence salariale dans la lutte contre la discrimination salariale des femmes. L’exemple de McDonald’s montre que le Dialogue pour l’égalité des salaires fonctionne, et ce même pour de grandes entreprises dont la structure est complexe. Les bons résultats de McDonald’s témoignent d’une politique salariale cohérente de l’entreprise, mais aussi de l’efficacité des salaires minimum obligatoires prévus par la convention collective nationale du travail (CCNT) de l’hôtellerie-restauration. Unia poursuivra résolument sa politique en faveur des salaires minimum qui bénéficient aux femmes employées dans les branches à bas salaires.

**Renseignements:**

Martin Urech, directeur du projet Dialogue pour l’égalité des salaires, 031 371 90 46

Agläe Strachwitz, Communications Manager McDonald’s Suisse, 021 631 12 40

Christine Michel, membre de la direction du secteur des métiers du tertiaire, Syndicat Unia, 079 275 14 20